



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2022**, qui se tiendront **les lundis à 19 h aux dates suivantes** :

10 janvier	4 juillet
7 février	22 août
7 mars	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 novembre 2021.

Marie-Josée Charron, greffière